41e prix, Debrue, Roubaix; 42e, Dublé, Roubaix; 43e, Wille, Lille; 44e, Ducatteau, Roubaix; 45e, Dumortier, Roubaix; 46e, J.-B. Niffle, Roubaix; 47e, J.-B. Niffle; Roubaix; 48e, Hantson, Roubaix; 49e, Quénée, Roubaix; 50e, Heulot, Roubaix; 51e, Hazebrouck, Roubaix; 52e, Michon, Roubaix; 53e, Vanwerbecke, Roubaix; 54e, Joye, Roubaix.

55e prix, Ringeval, Roubaix; 56e, Delfortrie, Roubaix, 57e, Salembier, Roubaix; 58e, Emile Baas, Roubaix; 59e, Dewilde, Roubaix; 60e, Foulon, Roubaix; 61e, Gothards, Roubaix; 62e, Debacker, Roubaix; 63e, Fournier, Roubaix; 64e, Vaissier, Roubaix; 65e, Thieffry, Lille; 66e, Thieffry, Lille.

67e, G. Browaeys, Roubaix; 68e, Fruchart, Roubrix; 69x, Dupont, Roubaix; 70e, Lemaire, Marcq; 71e, Vandewiele, Roubaix; 72e, Hazebrouck, Roubaix; 73e, Dublé, Roubaix; 74e, Niffle, Roubaix.

Le 1er pigeon a fait 1125 m. 5 à la minute, le dernier en a fait 1045 m.à la minute. Voir sur la 2e feuille les séries d'honneur par 2 pigeons non désignés.

Séries d'honneur. — 1re série, Vaissier, Roubaix; 2e, Hazebrouck, id.; 3e, Delfortrie, id.; 4e, Dewilde, id.; 5e, Valentin, id.; 6e, Salembier, id.; 7e, Legrand, id.; 8e, Vaissier, id.; 9e, Salembier, id.; 10e, Fichelle, id.; 11e, Barenne, id.; 12e, Foulon, id.; 13e, Renard, id.; 14e, Germain, id.; 15e, Rooms, id.; 16e, Vaissier, id.; 17e, Lefebvre, id.; 18e, Willems, Lille; 19e, Loens, Roubaix; 20e, Thieffry, Lille; 21e, Ducatteau, Roubaix; 22e, Volcke, id.; 23e, Salembier, id.; 24e, Catel, id.; 25e, Baert, id.

Tombolas. — Voici la liste des numéros gagnants de la tombola organisée chez M. Papegay, rue de Mouveaux, estaminet de l'*Ancien Marin*, au bénéfice d'un fils aîné malade depuis un an :

1789	1943	1462	1448	411	530	1655	1799
1711	868	355	1643	1509	921	1236	1740
391	1449	1815	2061	705	2035	1669	2074
377	767	940	1800	556	1402	831	852
2361	1469	1460	1015	309	1097	1058	452
780	1598	770	1162	435	919	2470.	

— Voici les numéros gagnants de la tombola qui a eu lieu dimanche, au profit d'une famille nécessiteuse, chez M. Victor Vanclef, estaminet *des Apprêteurs*, rue Pellart prolongée :

251	192	1343	1449	260	292	310	277
372	240	237	786	227	777	1013	526
321	1233	1406	247	37	1291	343	490
89	658	882	949	84	206	1205	1301
420	476	360	784	597.			

Mouvement du Canal de Roubaix. — Bateaux arrivés ; *Buringo*, houille, venant de Violaines; *Le Rude*, houille, venant de Violaines; l'*Akerman*, ciment, venant de Pont-à-Vendin; *Noémie*, bois, venant de Calais; *Comme tu veux*, houille, venant de Meurchin; *Ecrolie*, houille, venant de Bruay; *Volonté de Dieu*, houille; vennant de Bruay; *Finito*, houille, venant de Beuvry,

François, houille, venant de Beuvry ; *Reine des Anges*, houille, venant de Meurchin ; *Jeune Claire*, houille, venant de Meurchin ; *Volonté de Dieu*, houille, venant de Béthune ; *Arche de Noé*, houille, venant de Meurchin ; *Etoile du Nord*, houille, venant de Meurchin ; *Sens repos*, houille, venant de Pont-à-Vendin.

Bateaux attendus : *Arche de Noé*, chaux, venant de Tournai ; *Le Fait d'idée*, charbon, venant de Quaregnon.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le 58me numéro des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes. Le réclamer au bureau du journal ou aux vendeurs.

TOURCOING

Nous avons relaté avec toute la discrétion que comportait une affaire d'une nature assez délicate, l'arrestation de M.A.H., le jour même où elle a été opérée. Un journal de Lille n'a pas cru devoir conserver la même réserve: nous n'avons donc plus de raison de nous taire sur les causes qui ont amené cette arrestation.

M. A. H... était employé intéressé chez Mme V..., négociante en laines, qui faisait peigner chez M. Overend, peigneur à façon, à Amiens. Ce peignage fut incendié il y a un peu plus d'un an, et dans les magasins se trouvaient des marchandises expédiées quelque temps auparavant par Mme V...

M. A. H..., à cette occasion, se rendit à Amiens et, sur la demande de M. Overend, il eut le tort de se prêter à certaines combinaisons ayant pour but de majorer, au moyen de falsification de la lettre de voiture, les déclarations de valeur à faire aux compagnies d'assurances. Celles-ci constaterent la fraude et déposèrent une plainte contre M. Overend, actuellement en fuite et contre M. A. H... qui s'était rendu complice du délit. Inutile d'ajouter que M. V... avait immédiatement désavoué la conduite de son employé qui a fait preuve dans cette affaire, d'une légèreté inconcevable.

Des actes de violence, qui pourraient entraîner les plus graves conséquences, ont été commis dimanche soir, rue du Brun-Pain, dans les circonstances suivantes :

M. Alph. Gauthier, marchand de bois, rue Daubenton, à Roubaix, avait ramené en voiture M. Defretin, son beau-père, qui demeure rue du Brun-Pain. Pendant que ce dernier ouvrait sa porte, M. Gauthier, descendu aussi de voiture, se tenait près du cheval, quand passèrent deux individus dont un dragon : celui-ci frappa avec son casque le cheval qui prit peur et s'enfuit.

M. Gauthier parvint à l'arrêter quelques mètres plus loin et, en revenant, il fit aux individus des reproches bien mérités, mais ils les accueillirent très mal et se jetèrent sur M. Gauthier qu'ils rouèrent de coups. M. Defretin dut reconduire son gendre en voiture, et un médecin, appelé en toute hâte, a constaté que l'état du blessé était très grave.

Les auteurs supposés de ces violences sont les sieurs C. V... et L. B..., celui-ci soldat au 21e régiment de dragons. Le premier paraît être le plus compromis : il a été déjà condamné pour coups et blessures.

Une enquête a été ouverte sur cette affaire par M. le commissaire de police du 2e arrondissement.

Une jeune fille de 19 ans, Mlle Hortense Morel, a été, il y a quelques jours, victime d'un accident sur la voie publique.

Elle longeait le trottoir de la rue des Piats quand à l'intersection de cette rue et de la rue de Renaix une voiture attelée d'un cheval et marchant d'une allure assez rapide, a heurté une charrette à bras. Celle-ci fut renversée par le choc et l'un de ces brancards alla frapper Mlle Morel et lui fit au ventre une blessure heureusement sans gravité.

Le conducteur de la voiture, auteur involontaire de cet accident n'est pas connu.

Les arrestations d'ivrognes s'étant rebellés contre la force publique, ont été nombreuses, hier. Alfred Bodin, bobineur, rue Sainte-Germaine, Félix Leuseigné, fileur, rue de la Latte, Jules Vandecastel, tisserand, à l'Epinette et Victor Steenput, deboureur, passeront pour des faits de cette nature devant le tribunal correctionnel. Le dernier s'est porté à des violences sur les agents de police.

Au tribunal correctionnel. — Le nommé Achille Dutholt, sans profession et sans domicile, a été condamné à un mois de prison et à 5 francs d'amende pour un outrage public à la pudeur qu'il a commis samedi dernier étant ivre.

Mouveaux. — Dans la nuit de samedi dernier, des voleurs inconnus ont dérobé, dans la maison occupée par Alphonse Derin, cabaretier, une paire de bottines, des vêtements et une somme de 60 francs. Des dégâts ont été constatés dimanche matin à une palissade formant clôture d'un château voisin.

Marcq-en-Barœul. — Le carrousel donné au profit des pauvres avait réuni un grand nombre de cavaliers. Favorisée par un temps splendide, cette fête de bienfaisance avait attiré beaucoup de monde et a pleinement reussi. Les prix, fort disputés, ont été gagnés dans l'ordre suivant : 1er, M. Constant Delos, de Marcq-en-Barœul; 2e, M. J.-B. Hocedez, de Wattignies; 3e, M. Jules Muliez, d'Helemmes ; 4e, M. Duquesnoy ; 5e, M. Salembier, de Marcq-en-Barœul.

M. L. B.., négociant à Tourcoing, a failli, au départ du cortège, être victime d'un terrible accident. Son cheval ayant glissé successivement des deux pieds de devant et de derrière, il voulut sauter à terre pour éviter d'être écrasé sous sa monture, et tomba si malheureusement qu'il se fit à l'œil gauche une très forte contusion. Un docteur présent a prodigué au blessé les soins nécessaires et n'a constaté aucune fracture. Tout fait espérer que cet accident n'aura aucune suite fâcheuse.

L'excellente harmonie municipale, que dirige si habilement M. Gabelles, rehaussait l'éclat de la fête.

LILLE

Tir aux pigeons. — Le comité de la Société régionale de tir aux pigeons organise un grand concours international qui aura lieu le lundi des fêtes de Lille, 20 juin, à onze heures, au stand de la Société, rue Roland.

Avant le concours, à *midi*, première poule optionale. Voici la liste des prix :

1er prix, une médaille offerte par la ville de Lille et un objet d'art d'une valeur de 400 francs offert par le comité ; — 2e prix, une médaille et un objet d'art d'une valeur de 200 francs ; — 3e prix, une médaille et un objet d'art d'une valeur de 100 francs.

Six pigeons à 20 mètres, barrage à 26 mètres. — Entrée, 25 francs. — 20 francs pour les sociétaires.

Des armes et cartouches premier choix seront mises au stand à la disposition des amateurs.

Un roubaisien, dont on ne connaît que le prénom, Omer, a été lundi, frappé d'apoplexie pulmonaire foudroyante à l'Ecole de natation de Lille. C'est un sculpteur, âgé de 25 ans, qui demeurait chez M. Hespel, cabaretier, rue de Lille à Roubaix et qui était originaire de Chimay (Belgique.

Une excursion à Waterloo. — Avant-hier a eu lieu à Waterloo, l'excursion organisée par le cercle des étudiants de l'Université catholique. Arrivés au milieu du jour sur le champ de bataille, les excursionnistes ont entendu le récit du célèbre combat que leur a fait M. le colonel Arnould.

De Lille à Bruxelles à pied. — Nous avons dit hier que le coureur Anselme Colette, l'homme locomotive, qui avait parie de faire en moins de dix heures, à pied, le trajet de Lille à Bruxelles, a accompli ce tour de force avant-hier, dimanche, sous un soleil torride.

M. Colette est parti de Lille à 6 heures 10 m. du matin, au pas de gymnastique, accompagné de trois vélocipédistes, ainsi que de quatre jeunes gens de la ville, curieux d'essayer leurs jarrets. Ceux-ci, hélas, les ont trahis dès avant Hellemmes, le premier village de la route en quittant Fives-Lille.

A Tournai, les voyageurs restants se sont arrêtés cinq minutes pour se désaltérer, puis la course a repris, sans trêve, jusque Ath. Mais les rudes montées, de Leuze à Ath, avaient tellement fatigué les vélocipédistes qu'ils ont dû renoncer tous les trois à suivre plus longtemps leur intrépide compagnon de voyage.

Celui-ci, après s'être réconforté et reposé pendant un quart d'heure, s'est remis en route, se contentant cette fois, pour ne pas contrarier la digestion, de tenir un pas très accéléré jusque Sainte-Renelle où l'attendait, à cheval, un brasseur de l'endroit. La course a repris, alors, à toutes jambes jusque Bruxelles, en passant par Hal où un second cavalier s'est joint au premier, pour le suppléer au besoin.

Le coureur, suivi de son escorte, est entré en ville par Cureghem et, arrivé boulevard Jamar à 4 heures moins 20, il a fait vingt-cinq fois le tour de la place en 5 minutes, aux applaudissements d'une nombreuse assistance. Puis, ruisselant de sueur, le maillot rose et blanc couvert de poussière, les sandales de toile à semelles de toile à semelles de caoutchouc littéralement en pièces, il est entré dans un café de la place pour s'éponger — et vider force verres de bière brune!

M. Colette, offre, s'il trouve un parieur sérieux, de faire en *neuf heures* le trajet de Bruxelles à Liège, soit *cent kilomètres*, chiffres ronds.

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du 13 juin

Présidence de M. HENRY BOSSUT

Jugements

Voici les solutions données par le tribunal aux procès qui ont été plaidés devant lui, il y a huit jours :

Affaire syndic Duthoit contre MM. D... et fils. — Action en rapport à la masse créancière. Le tribunal estime que, des circonstances de la cause, il résulte que MM. D... et fils connaissaient l'état de cessation de paiement de leur débiteur, et, faisant application de l'article 447 du code de commerce, il les condamne à rapporter à la masse créancière les sommes qu'ils ont perçues.

Affaire L. L., contre C. et D. — Incompétence. — Le tribunal rejette l'exception soulevée par les défendeurs. Attendu, dit-il, qu'il est de jurisprudence constante que la stipulation de paiement portée sur une facture acceptée sans protestation par le débiteur, forme attribution de domicile et que le remboursement par traites n'est qu'un mode de paiement accepté pour la convenance de l'acheteur sans qu'il entraîne dérogation à la stipulation de la facture.

Le tribunal se déclare donc compétent et dit qu'il sera plaidé au fond à une audience ultérieure.

VERAX.

Tribunal civil de Lille

2e CHAMBRE

Audience du mardi 14 juin 1887

Présidence de M. HEODE.

Le tribunal a rendu son jugement dans un procès intéressant intenté par MM. Vaissier frères, savonniers à Roubaix, contre M. Dubois-Crépy, savonnier à Mons, et Ducrocq, coiffeur, rue de Paris à Lille.

M. Dubois-Crépy a déposé, au greffe du tribunal, de Mons, antérieurement au dépôt fait par MM. Vaissier, du savon des princes du Congo, le savon qu'il vend intitulé « le Savon aux Armes du Congo ». Ce savon a été vendu à Lille par le coiffeur précité.

MM. Vaissier frères prétendirent que MM. Dubois Crépy et Ducrocq leur avaient causé un préjudice, le premier en introduisant en France un produit qui était la contrefaçon du leur, le second en vendant ce produit.

Le tribunal rejette la demande de MM. Vaissier en ce qui concerne M. Dubois-Crépy par ce motif qu'il n'est pas démontré qu'il ait participé à l'introduction en France du savon prétendu falsifié.

Quant à Ducrocq, le tribunal juge que le fait de vendre des savons intitulés : *Aux Armes du Congo est une contre-façon de la marque de fabrique : Prince du Congo* et le condamne à tous les frais du procès.

***

On annonce, pour jeudi prochain, au tribunal de commerce de Lille, un procès fort intéressant dans lequel se pose la question des rapports du gaz et de l'électricité dans les usines où on se sert de l'éclairage mixte.

On prétend, en se basant sur la loi de 1790 qui proclame la liberté du commerce, que les compagnies de gaz n'ont pas le droit de mettre, dans leurs contrats, des entraves à la liberté du commerce de l'électricité.

SPORT

CONCOURS HIPPIQUE DE ROUBAIX

Journée du lundi 13 juin

C'est devant tout ce que Roubaix, Tourcoing et partie de Lille comptent de plus élégant ou de plus amateur de chevaux, qu'a eu lieu cette seconde journée rehaussée par l'éclatante présidence du *grand Lustre* qui répandait à profusion son poudroiement d'or sur les ravissantes toilettes.

***

Un peu après l'heure fixée, s'ouvrent les opérations du concours des attelages en *tandem*.

Ardente et *Volante* à M. Gustave Watinne fils, remportent le premier prix.

Volante est superbe de conformation, de vie et de sang. *Ardente*, en pointe, semble avoir conscience du rôle qu'on lui demande de remplir et, sous l'habile conduite de son maître, elle se fait tellement belle qu'on croirait qu'elle est possédée du défaut charmant de la coquetterie bien entendue.

Le second prix est décerné à l'attelage de *Stella*, à M. Maurice Bossut, et de *Pluton*, en pointe, à M. Edouard Ribaucourt.

Ce *Tandem* égale en beauté celui de M. G. Wattinne, mais les chevaux sont moins habitués que les siens à ce genre d'attelage. Nous accorderons toutefois une mention élogieuse toute spéciale à cet attelage, pour la gaieté dont a fait preuve *Pluton* et les gracieux temps de petit galop de chasse qu'il était dans son rôle d'accomplir à la satisfaction bien marquée du public.

***

CONCOURS DE CHEVAUX ATTELÉS SEULS

21 chevaux se disputent la palme.

Ce sont :

1° *Gambrinus* à M. Dassonville, (*car américain*) beaucoup de vitesse; ce qui est particulièrement avantageux pour parcourir les grandes distances;

2° *Gamin*, à M. Alexandre Joire fils (Buggy) — Coquet, double poney, d'allures brillantes, on ne peut plus sagement et plus finement mené par son tout jeune maître plein de tact et de sang-froid.

3° *Kaïra*, à M. Félix Prouvost (Buggy). Ce nom évoque dans nos souvenirs le *summum* de la force et de la vigueur. Le nom de Pomponette lui eût mieux convenu, car elle est le type le plus achevé de la meilleure des ponettes, et, dans ce genre, à elle le pompon !

4° *Stella*, à M. Maurice Bossut (Phaëton). Plus belle, plus en état que jamais, brillante dans ses allures, vigoureuse dans ses hautes actions, généreuse dans ses allonges, et répondant avec une ardente sagesse aux désirs que l'habile main de son conducteur lui communique.

5e *Pluton*, à M. Edouard Ribaucourt (Buggy). modèle type de la noblesse de la race française ; sa conformation indique une extrême solidité de jambes, et sa fière prestance dénote la grande générosité de son cœur.

6° X... à M. Léon Delattre (Buggy) ne nous a pas paru aujourd'hui, ce que nous savons qu'il est réellement : puissant dans ses actions autant que brillant dans ses allures.

7° *Good-Luck* à M. René Wibaux, (Victoria) cheval de bonne origine et, comme le veut la signification de son nom anglais, c'est une chance, un bonheur pour un amateur que de rencontrer un pareil cheval.

8° *Biegavoy* à M. Victor Vaissier. (Car américain). Ce remarquable produit du Caucase que la Russie n'a abandonné autrefois qu'au prix fabuleux de 41,000 fr., et dont l'exceptionnelle vitesse dans les plus brillantes allures, a causé l'étonnement de toutes les villes sportives d'Europe, est toujours merveilleusement joli, bien que présenté sagement. Le choix d'un tel cheval est celui d'un vrai Sportsman. Nos félicitations à M. Victor Vaissier.

9° *Chesnut* à M. Schérer. (Phaëton). Très beau cheval, de la robe alezane la plus estimée, digne d'être primé dans un concours de chevaux, quel qu'en soit le nombre et leur mérite.

10° *Coquette*, à M. Henri Bossut fils (Buggy) ne peut être mieux qualifiée et jugée que par son nom.

11° *Brillant*, à M. Dujardin (Phaëton). — Réellement brillant dans l'avant-main, avec du ressort dans l'arrière train. Sa puissance, sa force et son ardeur en font un remarquable cheval.

12° *Cocotte*, à M. Hector Dupied (car américain). — Zain, bien modelé, beaucoup de feu, en somme excellente bête.

Pale-ale à M. Jean Desurmont (Buggy). Capiteux comme son nom, — doit griser de joie son heureux propriétaire par les qualités infinies qu'il possède.

14° *Elsée* à M. Hector Franchomme (Buggy). Cheval sérieux, non dépourvu d'une élégante distinction dans ses allures.

15° *Elégant*, à M. Motte-Cordonnier (Victoria), cheval fort bien fait, belle robe, et belles allures.

16° *Vénus*, à M. Ernest Wargny (Buggy), jument blanche, avec des reflets roses de la peau. Bête quelque peu capricieuse, qui, par moments, se fait on ne peut plus belle.

17° *Carmen* à M. Louis Dillies (coupé). — De la réelle élégance dans les mouvements de l'avant-main, de la puissance et de la chasse dans l'arrière-train, cette jument de noble souche est remarquablement jolie à tous points de vue.

18° *Louve*, à M. Albert Pollet (Phaëton), irréprochable de conformation, apte à la selle et au plus grand luxe d'attelage, sa nature résisterait à un travail des plus durs. Le cheval utile et le cheval agréable se rencontrent en lui et on ne pourrait lui reprocher qu'un excès de fougue et de générosité.

19° *Porton* à M. Weppern (Buggy) cheval coquet, sage et plein de volonté; cela serait à souhaiter à bien des chevaux.

20° X... à M. Hovine (Buggy). — Cheval de grande valeur, cheval de l'amateur entendu qui exige dans les qualités de son cheval toutes les perfections réunies. Steppeur remarquable, doué de moyens merveilleux, surprenants, décomposant en trois temps ses mouvements de détente; ce noble animal figurerait dignement dans une écurie princière.

21° X... à M. Nicolas Fiévet (Coupé). Fort bon cheval, fort beau coupé, cet attelage absolument de maître est, dans son ensemble, du meilleur goût.

L'appréciation du jury donne les résultats suivants

1er prix X... à M. Hovine dont le menage est réellement supérieur par le tact et la finesse.

2e, *Stella*, à M. Maurice Bossut.

3e, *Chesnut*, à M. Scherer.

4e, *Gamin*, à M. Joire,

5e, *Kaïra*, à M. Félix Prouvost.

6e, *Elégant*, à M. Motte-Cordonnier.

Flots de rubans à *Pluton*, à M. Edouard Ribaucourt.

***

CONCOURS DE CHEVAUX DE SELLE

Le choix n'était pas douteux, car on ne peut rêver rien de plus parfait, de plus gracieux, d'aspect plus séduisant et digne de captiver le jury que la splendide jument *Perle noire* à M. Pouillier.

Premier prix du concours hippique de Lille, elle est aussi premier prix du concours hippique de Roubaix. A notre avis, sa place n'est pas sur les pavés de notre région, mais dans un cirque où, montée par une amazone, elle ferait l'émerveillement de tous les yeux par des gracieux mouvements bien décomposés et nettement accusés du *passage*, du *pas espagnol*, du *piaffer* et des *changements de pied au temps*.

2e prix, *Pale-ale*, montée par un cavalier du plus haut mérite, M. Georges Desurmont.

3e prix, *Duc de Guise* à M. Edouard Ribaucourt Très bien mis, ce superbe étalon de pur sang, changeant fort bien de pied en ligne droite de deux en deux foulées; c'est le cheval de selle incomparablement agréable.

4e prix, *Gamin*, à M. Alexandre Joire, un tout jeune cavalier déjà fort expérimenté et qui promet merveille.

5e, *Elsée*, à M. Hector Franchomme, élégant et fin cavalier.

***

PRIX DE LA COUPE

Le prix de la Coupe (18 sauts d'obstacles, dont une double haie) constitue l'épreuve la plus importante des deux journées du concours.

Six chevaux se présentent, et après autant de parcours fort bien exécutés la palme revient à M. Georges Willaert montant avec cette supériorité transcendante dont il possède le rare secret, l'admirable jument *Nimon* à M. Léon Lefebvre. — Pleins d'entrain, de volonté, d'intrépidité, de force et de générosité, cavalier et cheval sont bien faits l'un pour l'autre, et se sont rencontrés aujourd'hui dans une impeccable perfection.

2e prix, *Meyerbeer*, à M. Louis Dillies.

3e, *Blackboulé*, à M. Edouard Grardel.

4e, *Fritz*, à M. Fontaine.

5e, *Caporal*, à M. G. Pollet.

***

Il est près de 6 heures lorsque commence le Longchamps de tous les attelages et de tous les chevaux de selle primés.

C'est un vrai régal pour nos yeux de voir évoluer dans leurs brillantes et hautes actions, ces magnifiques équipages tout luisants avec leurs harnais qui étincellent sous les ardents rayons du roi soleil qui tient absolument à conserver jusqu'à la fin la présidence d'honneur que la Commission lui a conférée.

Nous admirons surtout la savante conduite de M. César Scrépel possédant, au suprême degré, l'art du *menago* qui fait, qu'en peu de temps, tous ses chevaux deviennent souples et liants, bien assis et bien unis dans leurs allures, et, confiants dans la précision de la main qui les conduit, se livrent, se détendent et répondent avec souplesse et élégance aux moindres désirs de leur incomparable conducteur.

M. César Scrépel, nous avons été déçu dans notre attente, en ne vous voyant pas présenter votre jolie jument *Rose* de cette race Arleck, si précieuse, et qui était digne d'une des premières récompenses.

***

Toute appréciation sur ces deux mémorables journées serait superflue. Le public, ce grand juge infaillible, les a jugées comme elles le méritaient par le bon accueil qu'il leur a fait.

Et il n'est pas douteux que, par la suite, il encouragera les fêtes hippiques plus encore s'il est possible, en comprenant que ces passe-temps de vrais *gentlemen*, grandissent l'homme en développant en lui la force, l'énergie, le courage, l'adresse et bien d'autres qualités encore qui font les hommes supérieurs.

Nos plus sincères compliments à la commission du Club Hippique, et tout particulièrement à M. Maurice Bossut, son zélé président.

Nos bien vifs remerciments aussi à MM. Edouard Grardel, Réné Baudon, Fontaine, A. d'Hespel, G. Pollet, Pouillier, et autres étrangers, qui sont venus en notre ville soutenir dignement le vieux renom de bravoure et d'élégance de l'équitation française.

L'ordre et l'entrain dans l'organisation de tout l'ensemble fait honneur à son dévoué secrétaire, M. Edouard Ribaucourt qui n'a cessé, depuis un mois, d'en surveiller les multiples détails.

***

La commission est d'ailleurs animée des meilleures intentions qui mettront en liesse les nombreux membres honoraires de cette société d'élite qui leur prépare de nombreuses fêtes chaque année.

Un mot est sorti : celui de carrousels, — et il y a carrousel de bagues, carrousel militaire et carrousel où l'on exécute ce qu'on appelle des quadrilles.

Des spectacles de ce genre, à la face d'un ciel d'azur, étincelant et radieux, seraient un aimant d'une puissance incroyable dans notre pays où la jeunesse ardente des villes et surtout des campagnes possède, pour ce genre d'attraction irrésistible, des aptitudes qu'il est bon d'encourager.

C'est d'ailleurs, à notre sens, en faisant valoir dans les milieux où l'on se trouve les tendances et les aspirations locales que l'on peut en même temps y exercer une influence utile et faire accepter les idées de nature à généraliser sous des formes plus perfectionnées le progrès que l'on vise et que l'on veut atteindre.

N...

A l'issue du concours, l'excellente musique municipale de Croix voulant joindre ses félicitations à celles déjà fort nombreuses qu'avait reçues le président du club, est venue les lui témoigner par une sérénade devant son habitation. M. Maurice Bossut, visiblement ému de cette marque délicate à son intention, a néanmoins dans une improvisation chaleureuse trouvé les termes les plus heureux pour remercier cette nombreuse phalange artistique du précieux concours par elle apporté à ces fêtes ; il leur a aussitôt ouvert ses salons, et le champagne aidant, après maints toasts et nombreux vivat portés et chantés pendant une heure de cordiale expansion et de franche gaieté, la méritante musique municipale de Croix, avant de se retirer, a exécuté dans le jardin de M. Maurice Bossut quelques-uns des plus heureux morceaux de son beau répertoire.

N***

NORD

Nomination ecclésiastique. — M. l'abbé Carlier, professeur au Petit-Séminaire, est nommé secrétaire de l'Archevêché.

Sport. — *L'Union Nautique*, de Valenciennes a obtenu un très vif succès aux régates d'Amiens.

Les équipiers ont remporté le 1er prix en as, le 1er prix en deux juniores, le 1er prix en quatre juniores et le 1er prix en quatre seniores, le plus important de la journée.

Armentières. — *La grève.* — La grève qui s'est déclarée dans l'établissement de M. Dulac *continue. On espère toutefois qu'il y aura une reprise partielle du travail mardi matin.* Lundi matin, la machine a été mise en mouvement, puis arrêtée en raison de l'insuffisance du personnel. Une affiche apposée à la porte de l'usine invite les ouvriers à se remettre au travail, spécifiant que la machine serait remise en marche quand le nombre des ouvriers présents atteindrait 125. Le calme le plus absolu règne en ville.

PAS-DE-CALAIS

Les victimes de l'incendie de l'Opéra-Comique — Le paquebot de Boulogne à Londres a embarqué ces jours-ci pour l'Angleterre quatre caisses rectangulaires, semblables, extérieurement aux colis ordinaires.

Ces caisses renfermaient les corps de quatre jeunes Anglais tous frères brûlés vifs dans le terrible incendie de l'Opéra-Comique.

Le père, à qui il ne reste qu'un cinquième fils, accompagnait, muet de douleur, ces lugubres restes. La foule, informée de cet événement s'associait à son deuil.

BELGIQUE

Charleroi. — Samedi soir, des malfaiteurs inconnus ont tenté de faire dérailler un train de voyageurs de Mons à Charleroi, et arrivant en cette ville à 11 h. 24.

Le train roulait à toute vitesse entre Piéton et Fontaine, lorsque tout à coup la machine reçut un choc violent. Le machiniste, sans se rendre compte exactement de ce qui se passait, fit immédiatement fonctionner le frein, et le train s'arrêta.

On découvrit alors sur la voie deux billes qui avaient été placées en travers; l'une d'elles avait été broyée sous les roues de la machine, l'autre avait été jetée de côté par le chasse-pierres.

Une machine était passée à cet endroit, trois minutes avant et n'avait ressenti aucun choc. Les billes ont donc été posées dans cet intervalle de trois minutes, ce qui tend à prouver que les malfaiteurs visaient le train de voyageurs.

Le train ne contenait que quelques voyageurs de 3e classes. Ceux-ci n'ont ressenti qu'un choc relativement peu violent. Ils ont été interrogés à la gare de Charleroi, à l'arrivée du train. Tous ont déclaré qu'ils ne croyaient pas que l'attentat pouvait être dirigé contre eux.

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissances du 13 juin. — Blanche Deroissart, rue du Grand-Chemin, 21. — Felicien Vanhamme, rue de Rohan, 5. — Marcel Beghin, rue Christophe Colomb, 26 — Ernest Maes, rue de Bovines, 1. — Fernand Decottignies, rue Lacroix, 160. — Ignace Declercq, rue de l'Epeule, maisons Delobelle, 5. — Julien Deneve, rue Blanchemaille. — Victor Everaert, rue d'Inkerman, 23. — Louis Debrabant, rue de l'Industrie, 27. — *Mariages du 13 juin.* — Jules Nollet, 43 ans, tisserand, à Halluin, et Philomène Dejong, 39 ans, couturière, rue Archimède, 51. — Jules Willecomme, 28 ans, tisserand, rue Watt, 31, et Clémentine Maes, 19 ans, journalière, rue de l'Epeule, cour Vincent. — Hubert Fontaine, 40 ans, cocher, rue d'Inkermann, 29, et Marie Delfosse, 48 ans, cuisinière, boulevard de Paris. — *Déclarations de décès du 13 juin.* — Emile Bambrouck, 1 an, Grande-Rue, 203. — Joseph Delplace, 1 an rue Decreme, 175. — Vignoble, présenté sans vie, rue des Arts, 153. — Adèle Bodart, 20 ans, sans profession, rue Philippe-le-Bon, 11. — Henri Selosse, 57 ans, apprêteur, Hôtel-Dieu. — Auguste Baelens, 55 ans, cordonnier, Hôtel-Dieu. — Lucien Vertruest, 5 mois, rue de la Barbe d'Or, cour Wattel, 17. — Stéphanie Cailleau, 78 ans, rentière, rue de Soubise, 12.

WASQUEHAL. — Déclarations de naissances du 2 au 10 juin. — David Cardon, pavé de Lille. — Emma Verbrugge, au Bourg. — Gabrielle Fagnart, au bourg. — Rosine Homerin, pavé du Heulle. — Eugénie Noë, au bourg. — Achille Saconez, au Capréau. — Jules Lecoutre, au bourg. — Sylvie Verscheldé, au bourg — Georges Cocheteux, pavé de Lille. — Marie Demarez, Planche au Riez. — *Publications de mariages.* — Entre : Achille Dupont, 24 ans, journalier, et Marie Haquette, 21 ans, journalière, à Marcq-en-Barœul. — Albert Wauters, 27 ans, navetier à Tourcoing, et Laurence Dellice, 22 ans, lisseuse. — Desiré Lamarque, 23 ans, menuisier, et Cécile Demanet, 22 ans, repasseuse, à Tourcoing. — *Mariages.* — Albert Wauters, 27 ans, navetier, Tourcoing, et Laurance Dellice, 22 ans, lisseuse. — *Déclarations de décès.* — Lepers, présenté sans vie, Bourg. — Pierre Six, 20 ans, bourg. — Sophie Deschauwer, 60 ans, pavé du Quesnoy. — Louis Selosse, 21 ans, Noir-Bonnet. — Ghys, présenté sans vie, Bourg. — Amelie Vanhelleputs, 73 ans, Plomeux.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 12 juin. — Alphonsine Boret, rue du Tilleul. — Henri Martin, rue des Parvenus. — Martin Waroux, au Blanc-Seau — Marguerite Lebrun, rue du Tilleul — Désiré Vroman, à la Croix-Rouge. — Henri Plankaert, rue du Moulin-Fagot. — Louis Dekussche, rue du Chêne Houpline. — Augustin Mareeaux, rue du Cimbale. — Louis Deconinck, rue de la Latte. — *Du 13.* — Germaine Legay, à la Pierre Bleu — Henri Lecoutre, rue de l'Espierre. — Pierre Dehertipon, place Charles Roussel. — *Déclarations de décès du 12 juin.* — Sophie Baillon, 53 ans 9 mois, sans profession, au Blanc-Seau. — Zenobie Debyser, 33 ans 6 mois, sans profession, au Blanc-Seau. — Anaïse Desbonnets, 1 an 1 mois rue d'Anvers. — *Du 13.* — Marie Courtecuisse, 6 ans 9 mois, rue du Chêne-Houpline. — Marie Vandecasteele, 2 mois, ruelle Codron. — Esther Verhelle, 48 ans, sans profession, rue de Renaix.

BONDUES. — Déclarations de naissances du 9 au 11 juin. — Germaine Vincent, au Jambon. — *Mariage.* — Antoine Crepel, 30 ans, menuisier, et Marie Delespierre, 31 ans, marchande épicière. — *Déclarations de décès du 12 juin.* — Catherine Cuvelier, 72 ans, à la Place. — Caroline Squedin, 50 ans, Chemin de la Fosse de Cure.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille Carlos MILLES-CAMPS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Carlos MILLES-CAMPS, décédé à Roubaix, le 12 juin 1887, dans sa 64e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 14 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mercredi 15 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Abattoir, 15.

Les amis et connaissances de la famille CAILLEAU-FRELIER, qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Stéphanie CAILLEAU, décédée à Roubaix, le 13 juin 1887, dans sa 36e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le mercredi 15 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Soubise, 12.

Les amis et connaissances de la famille FRAIGNAC-BESSIERES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jules-Alfred FRAIGNAC, décédé à Roubaix, le 13 juin 1887, dans sa 20e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le mercredi 15 courant, à 6 heures 1/2, aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le jeudi 16 dudit mois, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Joseph, 60, (près l'église des Pères).

Les amis et connaissances de la famille ASTIER-HERBAUT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoi